

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID : 025-212501332-20220203-DELIB202205-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 03 février 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Représentés : 3
- Absents : 2

La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 25 janvier 2022

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 février 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Claude Comte, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Marie-Christine BERTRAND, Yasmina CATTIN, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Laëtitia MOUCHET donne pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Nicole GRANDFOND donne pouvoir à Mme Annie POIGNAND, M. Simon DUGAS donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD

Absents : Mme Séverine PUTOT, M. Renaud COLSON

Délibération 2022-05 : compte administratif 2021

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-10 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu la délibération 2021-29 relative à la décision modificative n°1 du budget 2021

Vu la délibération 2021-45 relative à la décision modificative n° 2 du budget 2021

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire a quitté la séance ; le Conseil Municipal siège sous la présidence de Daniel Barthod, 3e adjoint en charge des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONSTATE** que le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le trésorier,
- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Catherine BOTTERON

Maire

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
MOUVEMENTS REELS	
Dépenses réelles de fonctionnement	926 643.09
Recettes réelles de fonctionnement	1 305 252.58
SOUS TOTAL	378 609.49
MOUVEMENTS D'ORDRE	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	220 968.86
Recettes d'ordre de fonctionnement	139 937.37
SOUS TOTAL	- 81 031.49
Résultat de l'exercice	297 578.00
Résultat antérieur reporté	823 487.85
Résultat de la section de fonctionnement 2021	1 121 065.85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
MOUVEMENTS REELS	
Dépenses réelles d'investissement	534 156.18
Recettes réelles d'investissement	80 821.49
SOUS TOTAL	- 453 334.69
MOUVEMENTS D'ORDRE	
Dépenses d'ordre d'investissement	150 184.77
Recettes d'ordre d'investissement	231 216.26
SOUS TOTAL	81 031.49
Résultat de l'exercice	-372 303.20
Résultat antérieur reporté	151 096.56
Résultat de la section de d'investissement 2021	- 221 206.64 €
Résultat global de l'exercice 2021 (hors restes à réaliser)	899 859.21 €
.....Dépenses	337 560.00 €
Restes à réaliser	
.....Recettes	
Résultat définitif	562 299.21 €

Votants : 16

Pour : 16

Contre :

Abstention :